

Chou Europe Fund – Série F

14 septembre 2016

Ce document renferme des renseignements essentiels que vous devriez connaître sur Chou Europe Fund et les parts de série F. Vous trouverez des précisions dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Chou Associates Management Inc. au 1-888-357-5070, par courriel à admin@choufunds.com ou visitez le www.choufunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code du fonds :	CHO 204	Gestionnaire du fonds :	Chou Associates Management Inc.
Date de création de la série :	10 août 2005	Gestionnaire du portefeuille :	Chou Associates Management Inc.
Valeur totale du fonds au 31 août 2016 :	2,1 millions \$	Distributions :	annuellement, le 31 décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,26 %	Placement minimal :	5 000 \$ initial, 500 \$ additionnel

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement de Chou Europe Fund est d'accroître le capital à long terme en investissant principalement dans les marchés de valeurs européens que le Gestionnaire considère sous-évalués. Des placements peuvent être réalisés dans des marchés de valeurs situés hors-Europe.

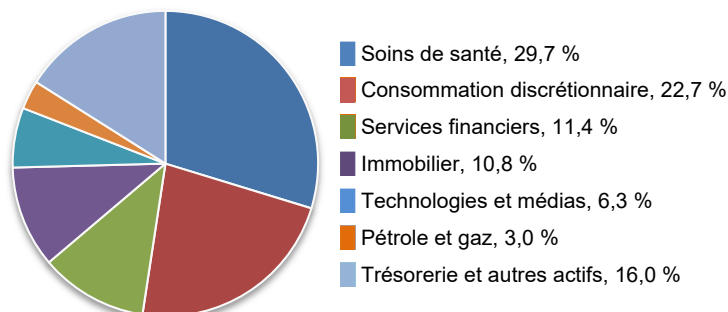
Les données ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2016 ; ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 août 2016)

1. Next PLC	11,7 %
2. Ryanair Holdings PLC	10,8 %
3. AstraZeneca PLC	7,5 %
4. Sanofi, ADR	6,9 %
5. Bank of Ireland	6,9 %
6. Trastor Real Estate Investment Company	6,7 %
7. Intralot S.A	6,3 %
8. Pharmstandard PJSC	6,0 %
9. OTCPharmstandard PJSC	5,9 %
10. Eurobank Ergasias S.A.	4,5 %

Pourcentage total des 10 principaux titres 73,2 %

Nombre total de placements 14

Répartition des placements (31 août 2016)**Quels sont les risques associés à ce fonds ?**

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé.

Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Chou Associates Management Inc. estime que le risque associé à la volatilité de ce fonds est de **moyen à élevé**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans Chou Europe Fund?* dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

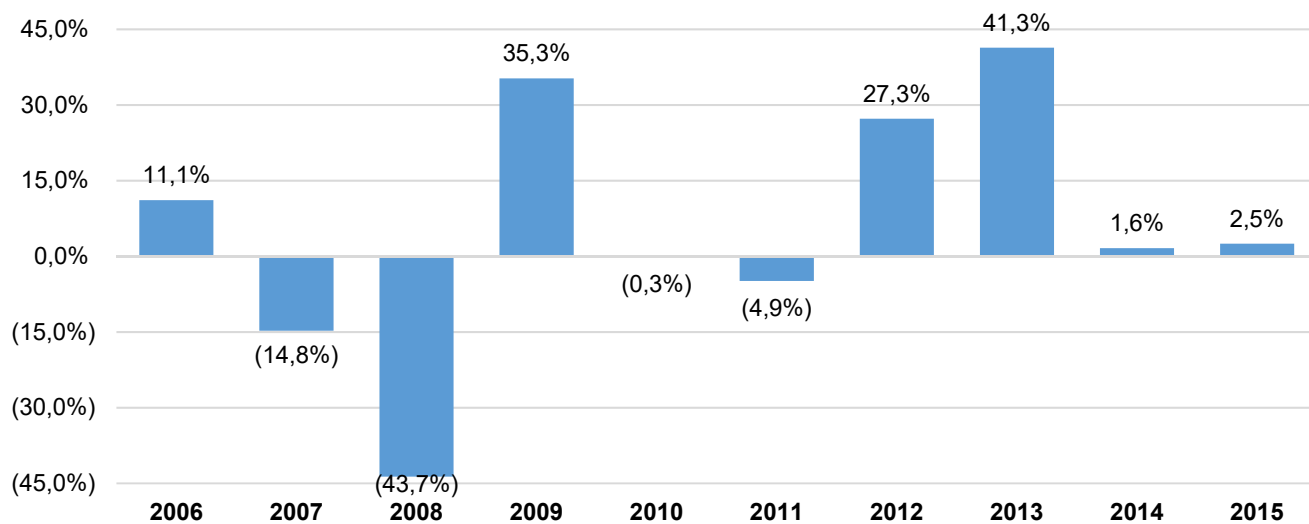
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série F du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du fonds à chacune des 10 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 4 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer la volatilité antérieure de ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendements sur 3 mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	19,0 %	30 juin 2009	Votre placement aurait augmenté à 1 190 \$
Pire rendement	-32,3 %	30 novembre 2008	Votre placement aurait chuté à 677 \$

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des parts de série F s'est établi à -0,2 % pour les 10 dernières années. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement se chiffrerait maintenant à 980 \$.

À qui le fonds est-il destiné ?

Le fonds est destiné à l'investisseur qui recherche une plus-value à long terme. Il est plus approprié en tant qu'élément de diversification de l'actif d'un portefeuille plus important qu'en tant que placement principal.

! N'investissez pas dans ce fonds si votre placement doit constituer une source constante de revenus.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non vos parts du fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez vos parts du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Au lieu de payer des frais d'acquisition à chaque transaction, vous versez à votre maison de courtage des honoraires annuels fondés sur la valeur de l'actif. Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de série F du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 juin 2016, les frais du fonds s'élevaient à 1,42 % de sa valeur, ce qui correspond à 14,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investis.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds.	1,26 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,16 %
Frais du fonds	1,42 %

Renseignements sur la commission de suivi

Il n'y a pas de commission de suivi sur les parts de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de transactions à court terme	2% de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 12 mois de leur acquisition. Ces frais vont au fonds.
Frais de substitution	Une maison de courtage peut facturer de 0% à 2% à l'égard de substitutions entre fonds.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- De résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds ;
- D'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Chou Associates Management Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Chou Associates Management Inc.
110 Sheppard Ave. East,
Suite 301, Box 18, Toronto ON M2N 6Y8

Tél. : 416-214-0675 ; télécopieur : 416-214-1733

Sans frais : 1-888-357-5070

Courriel : admin@choufunds.com

www.choufunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.